

Déclaration de sinistre

Déclarations d'assurance

Collecter des données en temps utile

À la suite d'un accident de la route, vous devez rassembler et enregistrer autant de données que possible sur l'accident. Contactez ensuite votre assureur pour vous assurer que ces données répondent aux exigences requises pour le traitement d'une demande d'indemnisation.

Les informations doivent être collectées le plus rapidement possible après l'accident pour éviter qu'elles ne soient oubliées ou perdues, et pour permettre de répondre à toute demande d'informations complémentaires.

Ce qu'il faut fournir

Une compagnie d'assurance exigera généralement:

- ▶ Détails de la scène de l'accident
- ▶ Photographies ou vidéos de la scène
- ▶ Immatriculation du véhicule (toutes les parties)
- ▶ Dommages au véhicule (toutes les parties)
- ▶ Coordonnées (toutes les parties)
- ▶ Un croquis de la scène de l'accident, y compris le tracé de la route et la position des véhicules (si aucune photo n'a été prise).
- ▶ Tout soupçon concernant l'accident

Personne de contact

Votre procédure de rapport post-collision doit préciser qui est chargé de contacter la compagnie d'assurance (il s'agit généralement du gestionnaire des transports ou d'une fonction similaire) et à quel moment ce contact doit être établi.